



59^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 – Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants

Intervention du Luxembourg

23 juin 2025

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et nous remercions la Rapporteuse spéciale pour la présentation de son rapport.

Madame la Rapporteuse spéciale,

Votre rapport fait état du risque pour les travailleurs domestiques migrants d'être victimes de la traite des personnes à des fins de travail forcé. Vous soulignez que les femmes et les jeunes filles sont particulièrement exposées à ce danger. Le Luxembourg soutient pleinement votre appel au respect des principes de non-discrimination, et de non-sanction des victimes de la traite. La coopération bilatérale, mais également multilatérale, pour une migration régulière peut permettre de protéger de manière positive les travailleurs migrants de la servitude domestique.

Vous notez dans votre rapport la nécessité d'informer les victimes potentielles de la traite des droits dont elles disposent. Au Luxembourg, les ministères de l'Égalité des genres et de la Diversité et de la Justice coordonnent le dispositif national sur la traite des êtres humains et travaillent, à travers des collaborations comme avec le Réseau européen de prévention de la criminalité (EU CPN) et la société civile, à la sensibilisation et la formation.

L'assistance ambulatoire et stationnaire aux victimes en matière de suivi psychosocial, administratif et juridique, ainsi que l'assistance logement, est notamment assurée par le biais du service d'assistance « Infotraite ».

Comment les différents acteurs peuvent-ils se coordonner afin d'adopter une approche globale et internationale de lutte contre la traite des travailleurs domestiques ? Quels sont les moyens d'assurer que l'assistance aux personnes handicapées, aux femmes et aux enfants, souvent les plus vulnérables, soit au centre des efforts ?

Je vous remercie.

[265 mots – LU 50^{ième} – 1.30 mins]